

GUICHET FISCAL UNIFIE- Réunion du 10 juillet à Pau.

En attendant plus de précisions, dans les prochains jours, sur le déploiement des SIP du Département, ce qu'il faut retenir de la première rencontre Directions- Syndicats....

Sommaire : pages 1 et 3, les impressions de la délégation CGT (Impôts Trésor); page 2, tableau des pistes de réflexion dévoilées le 10 juillet ; pages 3 et 4 déclaration liminaire de la CGT.
--

Souhaitée par le directeur général des finances publiques, elle s'est déroulée pour notre département le 10 juillet 2008 dans les locaux de l'Université de PAU.

Son but était d'informer les représentants des personnels de la mise en place du guichet fiscal unifié dans le département à travers le déploiement des SIP et de la création du pôle de recouvrement complexe.

Après que chaque organisation syndicale présente ait lu une déclaration liminaire (voir jointe celle de la CGT), ce qui a permis de clarifier certaines positions sur le projet de loi sur la mobilité, le TPG et le DSF, seuls intervenants de la parité administrative, ont présenté succinctement la note cadre nationale.

La teneur des débats qui ont suivi a été riche en enseignements.

Du côté de l'administration, la première impression est que l'osmose entre les 2 directions est loin d'être faite. Entre langue de bois et précautions sémantiques, les deux numéros 1 ont essayé, sans grand succès, de rassurer et de convaincre la parité syndicale du bien fondé de la mise en place des SIP.

A l'évidence, il faut coûte que coûte mettre en place le guichet fiscal unifié, quitte à s'asseoir sur l'égalité de traitement des contribuables (formation différente selon les sites). Et lorsque l'on démontre que les engagements du ministre au moment de la fusion auront du mal à être tenus (personne ne change de commune, avec le contre-exemple de la trésorerie de Biarritz), ce ne sont que propos embarrassés soulignant le peu de crédibilité des promesses annoncées par l'administration. Cette tendance s'est retrouvée confortée par l'ambiguïté de l'engagement du TPG relative à la pérennité de tous les sites CP/DGI actuels.

L'ensemble des participants ne savait pas à la sortie si ce maintien timidement annoncé tenait compte ou non de la prise en compte des futures suppressions d'emplois déjà programmées pour 2009, 2010 et 2011.

Plus concrètement, les 5 sites potentiels de création des SIP ont été évoqués les uns après les autres.

<u>Localisation des SIP du 64</u>	<u>Calendrier probable</u>	<u>Effectifs concernés (estimation)</u>	<u>Informations concernant les pistes de réflexion de l'administration.</u>
ORTHEZ, dans l'actuel HDI Avenue Henri IV	2009 sûrement 2 ^e semestre car réforme cdi/cdif en cours.	Environ 30 personnes de la DGI (SIP+SIE) + 2 à 3 de la trésorerie d'Orthez	Pour les effectifs DGI, le DSF semble considérer que le SIP peut être constitué à partir du CDI-SIE d'Orthez. L'actuel CDI disposerait de surfaces disponibles suffisantes. Il est prévu d'installer une caisse dans un local sécurisé.
OLORON dans l'actuel HDI Rue Adoue	A priori, après 2009	Environ 30 de la DGI (SIP+SIE) + 2 à 3 de la trésorerie d'Oloron	Même particularité d'organisation qu'à Orthez. Pas de souci d'ordre immobilier pour l'installation du SIP. Le projet est également de déplacer la trésorerie SPL au rez de chaussée de l'actuel HDI d'Oloron, avec caisse commune sécurisée. Toutefois, les crédits pour les travaux de la seule trésorerie ne peuvent dépendre du budget réservé aux SIP, d'où incertitude quant aux autorisations de crédits/ montant nécessaire pour les travaux et donc quant à leur date d'exécution.
BIARRITZ Dans l'actuel HDI Avenue Floquet	Dès 2009?	Environ 25 de la DGI + 6 minimum de la trésorerie de Biarritz (sans la cat.A).	Apparemment pas de contrainte pour accueillir les agents de la trésorerie de Biarritz, les locaux ont été refaits récemment. Le souci majeur est que le recouvrement concernant la commune d'Anglet sera en toute logique transféré au SIP d'Anglet (en résidence à Bayonne) lorsque celui-ci se mettra en place. Dans l'hypothèse très probable que le SIP de Biarritz et ceux de Bayonne/Anglet ne se créeront pas aux mêmes dates, la possibilité de maintenir (sous quelle entité ?) la trésorerie de Biarritz est envisagée, avec un effectif réduit à l'exercice des seules opérations relevant de la ville d'Anglet. Solution que chacun reconnaît peu satisfaisante. Se pose également le problème de la scission du poste de Biarritz avec un effectif minimum de 4 agents qui devrait intégrer le futur SIP d'Anglet. S'agissant de la gestion du personnel, le ministre s'engage à ce que les agents soient maintenus sur la commune de leur trésorerie. Si c'est le cas, une partie ferait de l'assiette au sein du SIP de Biarritz. Même s'il s'agit « d'une prise de température » qui n'oblige personne, la CGT est intervenue pour juger inopportune, au stade actuel, l'initiative locale de demander si des collègues de Biarritz, et lesquels, seraient intéressés par un départ au SIP d'Anglet. Pression inutile car des cas similaires de « gestion de surnombre » existeront dans d'autres départements, donnant lieu à une harmonisation à partir des solutions réfléchies au plan national. Le TPG en a convenu.
BAYONNE/ ANGLET Dans l'actuel HDI Rue Vauban à Bayonne.	Après 2009	SIP Bayonne : Environ 20 de la DGI + 12 de la Trésorerie de Bayonne (sans la cat.A). SIP d'Anglet : Environ 25 de la DGI + 4 minimum issus du Trésor (sans la cat.A) ?	Les possibilités immobilières paraissent exister pour recevoir les personnels de chaque SIP, si ce n'est des contraintes à lever au niveau de l'accueil. Selon le TPG, si la partie « Amendes » de la TP de Bayonne (5 agents) reste gérée dans le département, les conditions de rattachement à un autre poste restent à examiner. La question reste posée de savoir qui composera le SIP d'Anglet en provenance du trésor.
PAU Dans l'actuel HDI Rue d'Orléans	Sûrement après 2009	Plus de 70 personnes de la DGI +12 de la trésorerie de Pau (sans la cat.A)	Il existe 3 CDI (Pau Nord, Est, Sud) et des services associés. Il n'y aurait pas de contrainte de place, au rez de Chaussée, derrière la zone d'accueil. Le problème majeur est d'ordre fonctionnel. Combien de SIP à créer (2, 3 ?) et quel dimensionnement leur donner ? Comment partager les effectifs de la TP de Pau entre SIP ? Quelle gouvernance mettre en place ? commandement unique pour plusieurs SIP ? De nombreuses questions, complexes, restent posées pour installer les SIP de Pau. Aussi, le seul scoop de la réunion consistant à annoncer que peut être Pau serait proposé dès 2009 si Biarritz ne peut se faire rapidement, laisse pour le moins dubitatif.

Enfin l'impression laissée par ces 2h30 d'échanges « informels » d'après le TPG, ne lève pas, bien au contraire, les inquiétudes de la CGT.

S'il s'agissait seulement, comme a essayé de le faire croire l'administration, de créer un point unique d'entrée pour les contribuables qui suivrait l'ensemble des procédures d'assiette et de recouvrement (voir le contre projet de la CGT, à la mission 2003) la nécessité de création des SIP perd toute crédibilité.

Un tel objectif aurait nécessité simplement un renforcement des moyens mis à la disposition des structures d'accueil existantes (CDI-TRESORERIE).

On l'a bien compris, la création des SIP n'a pour but que de faciliter les suppressions d'emplois à venir.

Leur existence future va créer les conditions d'un service public différencié selon l'endroit du territoire sur lequel on se trouve, par manque de temps consacré à la formation lors de cette réunion.

Concrètement aucun engagement précis n'a été pris par le TPG et le DSF. On peut penser que

2009 verra pour le moins la création des SIP des sites d'ORTHEZ et de BIARRITZ (pour le fun).

On peut imaginer que la future DLU sera installée place d'Espagne à Pau.

Le Pôle de recouvrement complexe a l'air de n'être qu'au stade de réflexion...

La seule chose dont on est sûr c'est que de nouveaux travaux immobiliers vont être entrepris dans les accueils des Hôtels des Impôts de PAU et BAYONNE... (qui a dit encore !!!).

On en vient donc à se demander, puisque rien n'a l'air décidé, s'il était vraiment utile de tenir une telle réunion.

Toutefois le TPG et le DSF doivent rendre leur projet de déploiement des SIP à la centrale pour septembre 2008.

Alors, sauf à imaginer qu'ils ne prendront aucun congé estival, on peut s'interroger s'ils nous ont vraiment tout dit.

Alors, Langue de Bois ou Paroles de Jésuites, à vous de choisir...

**Déclaration commune des sections syndicales départementales
du Snadgi CGT et du Snt CGT.**

Pau le 10 juillet 2008.

Monsieur le Trésorier Payeur Général, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux,

Le Directeur Général des Finances Publiques a demandé de réunir, dans chaque département avant la mi-juillet, les représentants des Comités Techniques Paritaires de l'ex-DGI et de l'ex-DGCP pour présenter localement les modalités et le calendrier de mise en œuvre du guichet fiscal unifié concernant en particulier le déploiement des SIP et du Pôle de recouvrement complexe (PRC).

Vous n'ignorez pas le contexte conflictuel dans lequel nous sommes aujourd'hui; outre la question du pouvoir d'achat et des salaires, l'ensemble des salariés est amené à riposter face aux mesures régressives du gouvernement remettant en cause la protection sociale (franchises médicales), les conditions de départ à la retraite (passage aux 41 ans), le temps de travail (démantèlement des 35 heures),...

La Révision Générale des Politiques Publiques se situe dans une même logique, qui conduit à déstructurer en premier lieu les services publics de proximité, sous couvert de maîtrise des dépenses publiques. La recherche dogmatique d'une baisse massive des moyens s'opère avant tout au travers des réductions drastiques d'emplois et se traduit par un recul des missions exercées. De même la RGPP vise à remettre en cause les droits et garanties statutaires des personnels comme l'illustre le projet de loi lié à la Mobilité et aux parcours professionnels.



Face à cette offensive contre la Fonction Publique et ses personnels, **les agents de la DGFIP** se sont engagés depuis plusieurs mois **au premier rang de la mobilisation**. **Dans le département de nombreuses actions allant jusqu'à des grèves visibles** ont été conduites et massivement suivies.

La discussion sur le projet de loi « Mobilité » est reportée à l'automne devant le parlement. Notre Directeur Général martèle que les dispositions de ce projet ne s'appliqueraient pas dans le cadre de la fusion.

Pour la CGT, cet engagement ne concerne que la seule période de sa mise en œuvre.

Comment cet engagement pourra-t-il être respecté dès lors qu'un plan pluriannuel massif de suppressions d'emploi est déjà prévu à la DGFIP ?

Le report de l'examen du projet de loi est à porter au crédit de la mobilisation des agents et d'une partie de leurs organisations syndicales.

Pour autant le propre d'une loi est d'être applicable à un moment ou un autre, c'est pourquoi nous continuons à nous battre pour le retrait du projet de loi « Mobilité ».

La fusion DGI/DGCP s'inscrit bel et bien dans le cadre de la RGPP et sa principale logique est de **s'attaquer à l'emploi public**. Le Directeur Général reconnaît que **le rythme annuel des suppressions d'emploi ne sera pas inférieur aux 2400 connues pour 2009** sur l'ensemble des réseaux DGI et DGCP.

Autant dire que si les pertes d'emploi se poursuivent à la cadence de près de 10 000 par périodes de 4 ans, non seulement on peut craindre une forte **aggravation des conditions de travail** et de nouvelles **difficultés en matière de gestion de personnel**, mais également, de sérieuses **interrogations sur la pérennité des missions actuelles et le maintien des sites existants**.

La note de M. PARINI sur la mise en place du guichet fiscal unifié, n'est pas de nature à rassurer la CGT sur le **devenir des trésoreries rurales et des plus petits SIP**. Les difficultés de fonctionnement des petites structures sont déjà répertoriées sans qu'aucune solution durable ne soit avancée. Concernant les trésoreries rurales, elles ne disposeront, selon les termes de la note, que *« d'un accueil fiscal amélioré selon les possibilités »* tout en continuant à perdre leurs fonctions « recouvrement ».

Contrairement à l'affichage qui présente la fusion comme la solution pour faciliter les démarches des usagers auprès de l'administration fiscale, c'est bien **le service public de proximité qui va disparaître de nombreux territoires**.

Au-delà de l'analyse de la CGT sur la fusion, sa finalité et ses conditions de mise en œuvre, nous constatons que la Direction Générale se contente de diffuser des messages qui se veulent rassurants.

Dans le même temps, elle s'obstine à ne pas **ouvrir de réelles négociations exigées par les organisations syndicales** sur les aspects aussi déterminants que les missions, l'emploi, les rémunérations, l'évolution des structures, les règles de gestion des personnels.....

Aussi, nous déplorons que cette réunion ne se tienne pas dans le cadre des **comités techniques paritaires** prévus à cet effet avec envoi préalable de documents de travail. Le dialogue social s'en serait trouvé renforcé.

En conséquence, aucune décision définitive ne saurait être prise avant la tenue de ces organismes officiels de concertation.

Nous estimons donc prématuré qu'à ce stade vous ayez déjà engagé une démarche visant à rechercher les agents susceptibles d'être intéressés par un changement de site, comme c'est notamment le cas, auprès des personnels de la trésorerie de Biarritz.

Nous demandons que cette déclaration liminaire soit transmise à la Direction Générale.

Les membres CGT du Comité Technique Paritaire Départemental des Services Fiscaux et du Comité Technique Paritaire Local du Trésor Public des Pyrénées-Atlantiques.